

BULLETIN DE

LIAISON

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC



OCTOBRE 2013

VOL. 38 N° 2

QUEL AVENIR POUR LE COMMUNAUTAIRE:
RÉPONDRE AUX BESOINS
OU CHANGER LE MONDE?



DANS CE NUMÉRO...

QUEL AVENIR POUR L'APPROCHE
COMMUNAUTAIRE? P. 2

PAR ANDRÉE NORMANDEAU

UN ORGANISME
COMMUNAUTAIRE N'EST PAS
UNE ENTREPRISE P. 3

PAR FRANCIS FORTIER

LE FINANCEMENT DES OCF,
PARLONS-EN! P. 5

PAR LAURENCE LAGOUARDE

LA FLAC : UNE ENTORSE
À L'ACTION COMMUNAUTAIRE
AUTONOME P. 7

PAR MAUDE BOUCHARD

ÉCONOMIE SOCIALE :
NOS INQUIÉTUDES ONT
ÉTÉ ENTENDUES P. 9

PAR CLAUDELLE CYR

Équipe du Bulletin
Lorraine Desjardins
Laurence Lagouarde
Sylvie Lévesque

Francis Fortier
**Institut de recherche
et d'informations
socio-économiques**

Mise en page
David Bombardier

Maude Bouchard
**Diplômée DESS en
développement com-
munautaire**

Collaborations
Andrée Normandeau
FAFMRQ

Claudelle Cyr
**Regroupement
intersectoriel des
organismes
communautaires
de Montréal**



**Fédération des associations
de familles monoparentales et recomposées du Québec**

584, Guizot Est,
Montréal (QC) H2P 1N3
Tél. : (514) 729-MONO (6666)
Télééc. : (514) 729-6746

Site Internet
www.fafmrq.org
Courriel
fafmrq.info@videotron.ca

QUEL AVENIR POUR L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE?



Par **Andrée Normandeau** | PRÉSIDENTE

D'abord, j'aimerais profiter de cette première occasion qui m'est donnée d'écrire dans le *Bulletin de liaison* pour dire à quel point que je suis honorée de la confiance que les membres de la FAFMRQ m'ont témoignée en me choisissant comme présidente. À partir de mon expérience personnelle et de mon implication au sein d'une association de familles monoparentales et recomposées, je souhaite sincèrement contribuer, à ma façon, au rayonnement de la Fédération et aux actions visant l'amélioration des conditions de vie des familles qu'elle représente.

Dans ce premier *Bulletin* de la rentrée, il sera principalement question des enjeux actuels entourant le financement des organismes communautaires. Vous pourrez y lire un article de Francis Fortier sur une étude récemment réalisée par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques et intitulée *Les organismes communautaires au Québec : Financement et évolution des pratiques*. Même si l'auteur nous rappelle qu'un organisme communautaire n'est pas une entreprise, un des constats de cette étude est « la transformation du modèle communautaire québécois qui tend à confiner les organismes dans un modèle d'intervention et d'organisation s'apparentant à la logique entrepreneuriale ».

Alors que les besoins des populations sont de plus en plus grands et que l'État se désengage progressivement des services qui devraient leur être offerts, les organismes communautaires doivent faire plus avec moins pour tenter de répondre aux nombreuses demandes qui leur sont adressées. À ce titre, les organismes qui travaillent au quotidien, avec et pour les familles monoparentales et recomposées, ne font pas exception ! C'est

d'ailleurs ce que les propos recueillis par Laurence Lagouarde, auprès de quelques-unes de nos associations membres, nous apprennent. Pour sa part, Maude Bouchard nous présente les résultats d'une recherche-action qui visait à mieux comprendre les effets des programmes de la Fondation Chagnon sur l'action communautaire autonome. Pour couronner le tout, Claudelle Cyr nous résume le mémoire que la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) avait présenté dans le cadre des consultations sur le projet de loi 27 sur l'économie sociale. Pour la Coalition, il était nécessaire de faire une distinction entre ce secteur dont la vocation est économique et l'action communautaire. Or, il semble que leurs inquiétudes aient été entendues et que les organismes communautaires ont été retirés de la loi.

Nos élu(e)s politiques n'hésitent pas à souligner l'excellent travail accompli sur le terrain par les organismes communautaires. Dommage d'ailleurs que cette reconnaissance ne s'accompagne pas nécessairement d'engagements financiers concrets ! On peut comprendre que le gouvernement se réjouisse de nous voir nous occuper, à des coûts dérisoires, de celles et ceux qui font les frais des coupures dans les services et les programmes sociaux. Mais ce faisant, le danger pour les organismes de s'éloigner de ce qui caractérise véritablement l'approche communautaire devient de plus en plus réel. Or, si le passé est garant de l'avenir, combien de temps encore un communautaire à bout de souffle pourra-t-il continuer à s'occuper de transformation sociale ?

UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE N'EST PAS UNE ENTREPRISE

Par Francis Fortier

CHERCHEUR À L'INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES (IRIS)



Un organisme communautaire n'est pas une entreprise. Pour la majorité des personnes œuvrant dans le milieu communautaire, affirmer le contraire serait une hérésie qui irait à l'encontre même des principes de base de l'intervention communautaire. Par contre, au mois de mai dernier, l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) présentait un rapport de recherche intitulé *Les organismes communautaires au Québec: Financement et évolution des pratiques*¹ qui souligne la mise en place graduelle d'une transformation du modèle communautaire québécois, qui tend à confiner de plus en plus les organismes dans un modèle d'intervention et d'organisation s'apparentant à la logique entrepreneuriale. L'étude souligne le contexte spécifique dans lequel gravitent présentement les organismes communautaires à savoir, le néolibéralisme et le lien qu'entretiennent les organismes avec leurs différents bailleurs de fonds. L'étude expose plus spécifiquement la dynamique d'implantation d'une nouvelle gouvernance managériale ainsi que ses impacts négatifs sur les organismes. Nous présentons ici les grandes lignes de cette étude.

COMMENT LE NÉOLIBÉRALISME TRANSFORME L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE ?

Le premier aspect du néolibéralisme ayant un impact direct sur l'intervention communautaire est le retrait total (privatisation de services) ou partiel (coupure budgétaire ou PPP) de l'État de certains secteurs. Il y a une tendance accrue au sein de l'implantation du néolibéralisme à une intervention minimale et de renvoyer la balle dans le camp des individus le règlement de problème sociaux plutôt que d'avoir une gestion collective. Ainsi, les organismes communautaires se retrouvent avec une

plus grande part et une nécessité d'intervention de par le vide généré par le retrait de l'État. Longtemps, le néolibéralisme a été décrit comme une forme de gestion de l'État sous un régime minceur d'intervention. Mais néolibéralisme ne rime pas nécessairement avec réduction de l'État. Ce sont plutôt de nouvelles formes et de nouveaux modèles de soutien et d'intervention qui accompagnent le néolibéralisme: «L'État ne s'est pas retiré pour céder sa place au marché [...] l'État a plutôt modifié les fondements de son action et de son rapport au marché.»² Si bien, l'État adopte une nouvelle rationalité jugée «objective» et «universellement viable» qui est issue du marché, marché qui lui-même est générateur et amplificateur d'inégalités socio-économiques. La justification et l'implantation de la rationalité marchande prend une forme particulière, c'est souvent ce que nous appelons la gouvernance managériale, la bonne gouvernance ou *new management public*. En somme plusieurs noms, mais une seule et même logique, celle de l'efficacité entrepreneuriale appliquée à des secteurs qui sont initialement extérieurs au marché. Cet état de fait entre néolibéralisme, réingénierie de l'État et gouvernance managériale n'est pas un phénomène méconnu au Québec, mais ses impacts sur le milieu communautaire québécois demeurent récents et peu documentés.

Comme nous pouvons le voir, il y a plusieurs ramifications au néolibéralisme qui ont un potentiel d'influencer le milieu communautaire. L'étude publiée par l'IRIS se penche principalement sur la mise en place progressive, au sein de certains organismes communautaires, d'une gouvernance managériale, mais surtout: pour quelles raisons cette gouver-

nance s'implante-t-elle? Puisque peu de recherches ont été produites, l'IRIS a sondé environ 350 organismes communautaires et ce, dans différents secteurs d'intervention.

QUELLE FORME PREND LA GOUVERNANCE MANAGÉRIALE DANS UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE ?

L'étude expose principalement trois aspects de la gouvernance managériale qui affectent les organismes communautaires: la mise en compétition pour le financement, l'implantation d'une logique marchande dans l'intervention communautaire et la bureaucratisation. Comme l'étude le démontre, ces trois nouvelles réalités sont intimement liées à la problématique du financement, au lien qu'entretient l'organisme avec ses bailleurs de fonds et aux exigences des bailleurs pour accéder à son financement.

La mise en compétition des organismes communautaires provient principalement de la nécessité pour ces organismes d'augmenter le nombre de bailleurs de fonds pour obtenir un financement similaire. Plus de 35% des organismes communautaires ont vu leur nombre de bailleurs de fonds augmenter au courant des dernières années. Cette mise en compétition provient aussi de nouvelles formes de financement qui sont de plus en plus ponctuelles, en particulier dans le financement provenant d'une nouvelle vision du financement provenant des fondations privées (voir Tableau 1). Il est par contre à noter que l'étude démontre clairement que les dynamiques d'implantation d'une gouvernance managériale provient à la fois des bailleurs de fonds publics et privés.

TABLEAU 1:
COMPARAISON DES CARACTÉRISTIQUES DE FONDATIONS TRADITIONNELLES
ET DES «NOUVELLES FONDATIONS»

FONDATIONS TRADITIONNELLES

MÉCÈNES

- Font des dons.
- Soutiennent la culture, la charité (les «œuvres »).
- Interviennent peu une fois l'argent versé.
Les dons sont désintéressés.
- Donnent aux institutions de leur collectivité :
musées, églises, hôpitaux, etc.

NOUVELLES FONDATIONS

INVESTISSEURS SOCIAUX

- Font des investissements.
- Ont des objectifs précis, ciblent des groupes spécifiques.
- Exigent des résultats évalués et démontrés.
Limite de temps.
- Donnent en référence à des enjeux de société :
pauvreté, obésité, décrochage scolaire, etc.

Source : Adapté de Lesemann, diapo no. 7 de 15.

La seconde dynamique qui est soulignée dans l'étude, est l'implantation d'une logique marchande. Cette logique se manifeste principalement de deux manières au sein des organismes communautaires sondés. L'application de plus en plus répandue de la tarification par des organismes confirme en partie cette logique. Différentes raisons sont évoquées par les organismes pour leurs applications, dont 47% le font puisqu'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour intervenir auprès de tous ceux qui en auraient besoin. La seconde manifestation d'une logique marchande est engendrée en majeure partie par l'implantation, par certains bailleurs de fonds, de l'approche par résultats. L'approche par résultats vise à établir des cibles de performances d'intervention afin d'obtenir le financement. Ce qui fait que certains organismes sont dans l'obligation de faire des interventions basées sur la quantité au détriment de la qualité de l'intervention.

La pression vers une bureaucratisation de certains organismes se fait de plus en plus forte. Cette bureaucratisation est directement liée aux deux autres aspects de la gouvernance managériale. La nécessité constante de renouveler annuellement les sources de financement alliée avec la multiplication des bailleurs de fonds mobilisent des personnes œuvrant au sein de l'organisme pour remplir de plus

en plus de demandes de financement. De plus, il y a une augmentation importante du nombre de redditions de comptes demandées par les bailleurs de fonds. Plus de 61% des organismes ont vu leurs tâches entourant les redditions de comptes augmenter dans les dernières années. En mobilisant plus de ressources sur les tâches administratives, il est évident que les ressources (tant financières qu'humaines) manqueront au final pour l'intervention sur le terrain.

« LA PRESSION VERS UNE BUREAUCRATI- SATION DE CERTAINS ORGANISMES SE FAIT DE PLUS EN PLUS FORTE. »

LES IMPACTS SUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Nous pouvons déjà voir apparaître la pointe de l'iceberg des effets négatifs d'une implantation à plus grande échelle de la gouvernance managériale dans le milieu communautaire. Les entrevues effec-

tuées, dont les résultats sont également disponibles dans l'étude, exposent les craintes et les effets négatifs déjà vécus par certains organismes. Plusieurs organismes soulignent que l'implantation de cette nouvelle forme de gouvernance managériale dénature la mission même de l'intervention communautaire. Que le modèle communautaire développé pendant les années 1980, et qui était un modèle unique et efficace d'intervention autonome et décentralisée, est en train de se dégrader. La perte d'autonomie des organismes face à leurs bailleurs de fonds est déjà en processus. De plus, la lourdeur administrative qu'occasionne la gouvernance managériale tend à dégrader les conditions de travail des intervenants du milieu qui doivent maintenant composer avec un plus grand nombre de tâches, une nécessité d'intervention qui s'élargit de par le désinvestissement étatique et ce, avec des budgets qui n'augmentent pas nécessairement. La tableau dressé peut sembler très pessimiste, voire alarmiste, mais le milieu communautaire n'a pas encore dit son dernier mot...

1 Depelteau, Fortier et Hébert, *Les organismes communautaires au Québec : Financement et évolution des pratiques*, IRIS, mai 2013, <http://www.iris-recherche.qc.ca/publications/communautaires>.
2 Depelteau et al. *Opus cit.* p. 14

LE FINANCEMENT DES OCF, PARLONS-EN!

Par **Laurence Lagouarde** | AGENTE DE LIAISON ET DE MOBILISATION



Suite aux conclusions de l'étude de l'IRIS sur l'évolution du financement dans les groupes communautaires, nous avons décidé de prendre le pouls des organismes communautaires Famille (OCF) en matière de financement. Plusieurs de nos membres ont donc très généreusement accepté de répondre à nos questions et nous les en remercions!

D'entrée de jeu, il faut rappeler que les OCF font partie des groupes communautaires où le financement à la mission de base est parmi les plus bas avec une moyenne de 61 000 \$ (comparativement à 130 000 \$ pour des organismes comparables financés par le ministère de la Santé et des Services sociaux). Les montants reçus du ministère de la Famille ne sont pas indexés annuellement et sont très loin des seuils revendiqués par notre Fédération depuis des années². On remarque aussi un écart de financement important entre les groupes eux-mêmes. Cette réalité transparaît amplement dans les réponses que nous avons reçues. Voici donc les points essentiels qui sont ressortis de ce mini sondage terrain...

ASSEZ OU PAS ASSEZ ?

Si pour un des groupes interrogés, la question ne se pose pas en terme de financement suffisant ou insuffisant, mais plus en terme de ce que l'on fait avec, pour la majorité des autres la réponse est clairement NON! Pour certaines associations, le manque à gagner représente trois fois le financement reçu actuellement par le ministère de la Famille. Il va sans dire que, dans un tel contexte, la non-indexation des montants vient ajouter aux nombreux problèmes rencontrés et fait dire à plusieurs que «l'argent mission ne permet même plus d'assurer le fonctionnement de base». Pour la plupart, il est clair que sans une augmentation plus que significative du financement à la mission, les groupes demeureront dans un équilibre précaire

où les conditions de travail ne cesseront de se détériorer. Difficile, pour les coordonnatrices et coordonnateurs interrogé(e)s, de penser garder intacte la mission de leur groupe si rien ne bouge de ce côté-là. Pour pallier à ce manque et répondre aux demandes de plus en plus nombreuses, plusieurs se sont tournés vers divers projets et programmes, bien souvent non récurrents, mais qui, pour un temps, leur permettent de survivre. On parle donc ici de réussir à maintenir les services et les activités en place, mais certainement pas d'en développer de nouveaux!

DES IMPACTS SUR LES ASSOCIATIONS

Les impacts sur les associations interrogées sont importants et ce, autant sur les conditions de travail des équipes en place que sur les moyens dont elles disposent. Pour plusieurs, il y a carrément impossibilité de donner de bonnes conditions de travail (mauvaise rémunération, surcharge de travail, manque de matériel, etc.). Aucune marge de manœuvre également pour augmenter les salaires des équipes en place ou offrir des avantages sociaux (assurances collectives, régime de retraite, congés spéciaux, etc.), ni pour offrir un salaire compétitif dans les cas d'embauche de nouveau personnel. Une coordonnatrice nous confiera ne pas avoir trouvé d'éducatrice qualifiée avec le salaire qu'elle pouvait offrir. «*Est-ce que les familles qui fréquentent notre groupe, méritent moins que celles qui vont en CPE?*», s'interroge-t-elle.

À la longue, ces réalités affectent le climat de travail, ce qui nécessairement finit par avoir des impacts sur les familles. Pour certain(e)s, ces défis se vivent au quotidien, alors que pour d'autres, c'est davantage en terme de développement que les impacts du sous-financement sont les plus grands. En effet, plusieurs organisations ne peuvent tout simplement pas développer leur offre de services pour répondre adéquatement

aux besoins particuliers des familles monoparentales et recomposées de leur territoire. Dans un contexte où la monoparentalité et la recomposition familiale sont en constante augmentation, l'équation «plus de familles à soutenir avec moins d'argent pour le faire» tient de la pensée magique. «*Aider quand nous-mêmes avons besoin d'aide, c'est spécial!*», dira à ce sujet une des coordonnatrices interrogées.

Autres impacts du sous-financement: pas de moyens non plus pour renouveler le matériel informatique, ni celui dévolu aux activités. Pour cela, plusieurs se tournent vers des dons d'entreprises qui demandent souvent un grand nombre de démarches avant d'avoir des résultats, quand il y en a! Des impacts également en terme d'espaces et de locaux où les réalités sont là aussi très différentes d'une association à l'autre. Certaines bénéficient de locaux prêtés par la municipalité, d'autres paient des sommes considérables pour des locaux totalement inadéquats. Mais là encore, pour la plupart, aucune possibilité de changement ni à court, ni à moyen terme, les coûts reliés à un déménagement étant beaucoup trop élevés pour les moyens dont ils disposent.

DES IMPACTS SUR LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Pour plusieurs, il est clair que l'ère est à la compétition. L'arrivée de nouveaux bailleurs de fonds, tel que la Fondation Chagnon, y contribue largement et vient transformer la dynamique entre les groupes. Aussi, le fait que certains aient développé des projets dans le cadre de ces programmes et d'autres non vient considérablement transformer les rapports sur le terrain. Pour une des associations interrogées, cela a même eu comme conséquence de rompre des liens avec certains groupes. «*Est-ce que l'on peut parler de mobilisation des communautés ou de démobilité?*»,

nous dira-t-elle. Beaucoup de tensions également au sein des groupes eux-mêmes, où tous essaient tant bien que mal de préserver leur mission dans un contexte où l'accès aux fonds est extrêmement balisé. Pour d'autres, après plusieurs années de travail sur les tables de concertation, le développement de projets qui respectent les façons de faire du milieu communautaire et qui arrivent avec un financement adéquat est maintenant possible. Toutefois, plusieurs trouvent que le temps consacré à la concertation et à la reddition de compte a énormément augmenté pour, en bout de ligne, n'avoir pas grand-chose à partager. Une bureaucratisation qui fait souvent référence aux pratiques des entreprises privées plutôt qu'à celles du communautaire.

Une autre raison évoquée par les groupes en ce qui a trait à la compétition sur les territoires est l'augmentation des demandes d'aide auprès des organismes qui répondent aux besoins de base. Ces organismes sollicitent davantage les entreprises et partenaires du territoire pour répondre aux besoins toujours prioritaires des personnes en situation de pauvreté (soupes populaires, banques alimentaires, vestimentaires, etc.). Une coordonnatrice nous dira d'ailleurs à ce propos «*Bien que nous soyons solidaires, nos besoins à nous ne diminuent pas pour autant!*».

DES IMPACTS SUR LES PRATIQUES ET LA MISSION

Quand on leur demande si les nouvelles formes de financement ont des impacts sur leurs pratiques, les groupes répondent largement OUI. Ces changements sont notamment liés au fait que les argents qu'ils réussissent à aller chercher s'adressent souvent à des « clientèles spécifiques ». Donc, la notion d'accueil inconditionnel est quelque peu transformée. Pour plusieurs, le financement par projet répond aux besoins de certaines familles seulement, mais exclue celles qui ne correspondent pas aux critères déterminés. De plus, les critères imposés par les bailleurs de fonds tendent à changer d'une année à l'autre et ce, pour les mêmes projets. Ceux-ci doivent aussi être toujours plus novateurs. «*Pas facile de réinventer la roue à chaque fois pour des projets qui, bien souvent, ne sont pas*

récurrents. Il faudrait s'attarder plutôt à revoir les modes de financement», nous confiera un coordonnateur. Le sentiment de négliger les « anciennes activités » au profit des nouvelles est très répandu et entraîne son lot de contradictions et de tensions au sein des groupes. Par ailleurs, la non-réurrence de ces projets amène les groupes à s'investir dans des projets qu'ils n'auront probablement pas les moyens de poursuivre ou au prix de grands efforts. De plus, la plupart des subventions par projet n'incluent pas le financement pour les ressources humaines. Une coordonnatrice nous dira à ce propos : «*Comment voulez-vous que je mette un projet en place sans ressources humaines?* ». Les groupes pigent donc toujours plus dans leur enveloppe mission qui est déjà passablement dégarnie !

« TOUJOURS FAIRE PLUS AVEC RIEN DE PLUS, ÇA FINIT PAR USER! »

Nous avons aussi voulu savoir si les organismes sentaient que leur mission était menacée par les difficultés vécues en terme de financement. Si pour une des associations interrogées la réponse est NON, les autres s'entendent pour dire un gros OUI. Le manque constant de ressources amène stress et insécurité qui ont de véritables impacts, à court et moyen termes, sur les équipes de travail et sur le développement des activités. «*Toujours faire plus avec rien de plus, ça finit par user!*», voilà ce que nous dirons plusieurs répondant(e)s. Au manque de financement chronique s'ajoute la peur de coupures au niveau gouvernemental qui seraient totalement catastrophiques et menaceraient sérieusement quelques-un(e)s de fermeture.

QUELS IMPACTS SUR LES FAMILLES?

Il est certain que plusieurs des personnes qui ont répondu à nos questions se sentent moins disponibles, donc moins présentes auprès des familles. Tel que mentionné précédemment, la recherche

de financement et la complexification de la reddition de comptes et des demandes de subvention demandent aux administratrices et aux administrateurs d'y consacrer de nombreuses heures. De plus, le fait de ne pas disposer de fonds suffisants amène certains groupes à tarifier de plus en plus leurs services et activités. Demeurer accessible à toutes et à tous devient alors tout un défi ! Si quelques-un(e)s nous parlent d'annulation d'activités au regard du manque de financement, d'autres nous disent faire de plus en plus appel à des bénévoles. Bien que le bénévolat soit fortement encouragé dans les OCF, il n'en demeure pas moins que les groupes ne souhaitent pas profiter de cette ressource en remplacement de leur travailleuses et travailleurs.

Ce bref tour d'horizon nous démontre bien comment le manque de financement affecte la vie des groupes et risque, à terme, d'évacuer les principes d'action communautaire autonome qui les caractérisent. Dans ce contexte, la bataille pour que le gouvernement finance adéquatement la mission globale de organismes demeure plus que jamais nécessaire ! Mais, dans cette course effrénée pour la survie à laquelle les groupes sont soumis au quotidien, la transformation sociale passe de plus en plus souvent après la réponse aux urgences. En effet, quand la maison brûle, difficile de se préoccuper d'autre chose que d'éteindre l'incendie au plus vite ! Pourtant, la réponse aux besoins des personnes ne saurait être incompatible avec la lutte pour une plus grande justice sociale.

- 1 Un grand merci aux associations qui ont pris le temps de répondre à nos questions : l'Association des familles monoparentales et recomposées la Chaudière; le Réseau d'appui aux familles monoparentales et recomposées de l'Estrie (RAME); l'Association Carrefour Famille Montcalm; l'Association des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais; le Fablier, une histoire de familles et Sources vives familles monoparentales et recomposée Beauport.
- 2 En octobre 2013, la FAFMRQ et la Fédération québécoise d'organismes communautaires Famille (FQOCF) ont déposé des revendications à la ministre de la Famille. Les quelques 280 OCF du Québec réclament, dès le prochain budget, un financement d'urgence de 6 millions de dollars, de façon à rehausser, dans un premier temps, le seuil de financement des groupes à 100 000 \$.

LA FLAC, UNE ENTORSE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Par Maude Bouchard

DIPLÔMÉE DESS ET TRAVAILLEUSE EN DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



Le financement des organismes communautaires est un enjeu crucial, d'autant plus important dans le contexte actuel caractérisé par le désengagement de l'État et la privatisation du domaine des services sociaux. Le problème de leur sous-financement n'est pas nouveau, mais, en plus de vivre cette pression de constamment chercher de l'argent pour financer les activités, les groupes font face à un nouvel acteur financier important : les fondations philanthropiques privées du domaine des affaires. Dans ce contexte, la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) fait son entrée dans le domaine communautaire en 2000. Au Québec, elle vise principalement le changement des normes sociétales au niveau des « saines habitudes de vie », du développement de la petite enfance ou de la réussite scolaire et ce, chez les jeunes de 0 à 17 ans et leurs familles. Malgré tout le financement qu'elle apporte, la pertinence de collaborer avec elle ne fait pas l'unanimité. En ce sens, il est proposé par beaucoup d'acteurs (regroupements nationaux, regroupements locaux, organismes communautaires, syndicats,

etc.) de créer des espaces de réflexion et de discussion de façon à réfléchir collectivement aux impacts d'un potentiel partenariat avec la FLAC.

C'est dans ce contexte qu'une recherche-action¹ a été orchestrée dans le but de mieux comprendre l'impact des Partenariats Publics Philanthropiques sur les organismes communautaires, en particulier les effets des programmes de la Fondation Chagnon sur l'Action communautaire autonome (ACA). L'étude a permis à dix intervenantes² dans huit différents territoires qui reçoivent du financement de deux des plus importants programmes de financement de la FLAC, soit Québec en Forme (QeF) et Avenir d'enfants (AE) à Montréal, de partager leur vécu lors d'une entrevue individuelle semi-dirigée. Plusieurs éléments inquiétants ont été relevés. Il a été observé que les pratiques maintenues par Québec en Forme et Avenir d'enfants démontrent des répercussions notables sur l'autonomie des regroupements communautaires et nuisent ainsi à l'application de l'ACA dans les organismes. Étant donné que la FLAC cherche constamment de

nouveaux regroupements de partenaires à financer, partager nos expériences avec cette fondation s'avère pertinente, voire essentielle, d'autant plus que les sommes accordées à chaque communauté sont relativement considérables; pouvant aller jusqu'à 300 000 \$ pour un quartier de Montréal. Conséquemment, plusieurs regroupements se demandent s'il faut se priver de tels fonds. Faire une demande pour sa communauté? Ne pas en faire? En faire une, mais à quel prix? Un bref survol de quelques faits révélés dans l'étude qui a été réalisée au printemps dernier mène à certaines réflexions.

DES FONDS PUBLICS-PRIVÉS

Cette fondation bénéficie de fonds de dotation qui lui permettent de dépenser au Québec entre 50 et 75 millions de dollars annuellement pour soutenir ses trois principaux programmes (Québec en Forme, Avenir d'enfants et Réunir Réussir) et ses autres projets. Ces fonds de dotation ont commencé par des actifs de 1,4 milliards à l'ouverture de la Fondation (FLAC, site web, 2012) et ne baissent quasiment pas, dû aux intérêts encourus dans divers placements.

LES TROIS PRINCIPAUX PROGRAMMES GÉRÉS PAR LA FLAC

QUÉBEC EN FORME (2002)

- Mobilisation autour des « saines habitudes de vie »;
- Création de la Loi instituant le fonds sur les saines habitudes de vie en 2007;
- Investissement de 480 M\$ sur dix ans (parts égales entre le gouvernement et la FLAC).

AVENIR D'ENFANTS (2009)

- Mobilisation des communautés soutenant le développement des jeunes enfants;
- Création de la Loi instituant le fonds sur le développement des enfants en 2009;
- Investissement de 400 M\$ sur dix ans (250 M\$ par la FLAC et 150 M\$)

RÉUNIR RÉUSSIR (2010)

- Soutenir les initiatives qui visent la persévérance scolaire (souvent via institution scolaires);
- Géré sous une entente gouvernementale (pas une Loi) depuis 2010;
- Impliquant 50 M\$ sur cinq ans (parts égales entre le gouvernement et la FLAC).



Ce qui distingue d'abord la FLAC est le fait qu'elle investit via des fonds publics-privés initiés avec différents ministères, ce qui va bien au-delà de la simple philanthropie des affaires. Pour sensiblement chaque dollar investi dans un des programmes créés, le gouvernement du Québec ajoute un même dollar et ce, pour des ententes d'une durée allant jusqu'à 10 ans chacune. Vivement contestée dans différents regroupements sociaux, cette pratique de créer des fonds publics-privés confère à la FLAC un important pouvoir en ce qui a trait à la petite enfance et au domaine des «saines habitudes de vie».

UN QUOTIDIEN PAYANT, MAIS ÉPINEUX

Au-delà de l'alliance avec le gouvernement pour la création de fonds, la FLAC et ses programmes sont souvent dénoncés comme ayant des pratiques énergivores qui nuisent au quotidien des milieux recevant du financement. Les communautés financées signalent une bureaucratie poussée parfois à l'extrême dans les exigences de la fondation, principalement en termes de reddition de comptes. Les façons de faire sont dénoncées comme étant de l'ingérence.

Sur le terrain, cela se traduit entre autres par l'assignation d'une agente de développement à chaque communauté bénéficiaire, qui est présente dans ces milieux pour les «accompagner» et véhiculer les valeurs et la culture de QeF ou d'AE. Concrètement, elles sont toujours

prêtes à faire de la recherche, à proposer des actions, à relire des formulaires, à suggérer des méthodes de travail, etc. Elles envoient des outils et proposent des façons de faire qui se sont avérées efficaces dans d'autres régions. Ce soutien de la part de QeF ou d'AE est obligatoire. Si certaines intervenantes apprécient son aide et voient en sa présence une façon de mieux interagir avec le bailleur de fonds, la plupart considère que la collaboration forcée peut avoir des impacts néfastes sur leur liberté d'action. Par exemple, l'agente assignée à chaque dossier s'impose plus souvent qu'autrement, en assistant fréquemment aux instances des regroupements, ou encore en proposant constamment des modifications aux différentes structures en place. Sa présence prouve que les programmes de la FLAC vont trop souvent à l'encontre de l'action communautaire autonome et à son principe de respecter la liberté d'action des organismes.

DES ORIENTATIONS RESTREINTES ET UNE CULTURE CORPORATISTE

La paperasse quotidienne exigée par le bailleur de fonds ne devrait pas nous faire oublier que ce n'est que la pointe de l'iceberg du problème. En fait, l'étude réalisée dans les huit communautés tend à démontrer que les pratiques de la FLAC, lourdement semblables à la logique corporatiste d'une entreprise privée, amènent des impacts sur la liberté d'action des regroupements communau-

taires. Ces impacts se voient entre autres sur la détermination des activités et sur la vision de l'intervention auprès des jeunes et leurs familles.

D'une part, la liberté d'action est automatiquement affectée quand les activités et les projets développés ne sont pas déterminés par la communauté et organisés sous une volonté des acteurs de l'organisme. Dans le cas de QeF et d'AE, en général, les regroupements n'ont pas l'impression d'agir pour la communauté. Ils ont plutôt l'impression que leurs plans d'action sont davantage mis en œuvre pour le bailleur de fonds, surtout parce que les activités financées doivent absolument cadrer dans des critères stricts, mais aussi parce que la FLAC impose un financement par projet plutôt que financer à la mission.

D'autre part, dans leurs interventions, les regroupements sont forcés de préparer des plans d'action promettant des activités qui se limitent à la livraison d'un service. Ces activités offrent souvent moins de possibilités de réelle implication de la part des personnes concernées car la logique est de «recevoir quelque chose». Parallèlement à cela, par son action, la FLAC impose une vision limitée, axée sur la guérison des symptômes plutôt que de s'attaquer aux causes réelles des problèmes et omet de considérer les problématiques dans leur ensemble. Cette vision mènerait les communautés financées à la préparation

SUITE | P. 11 | ▾

PROJET DE LOI SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE : LES INQUIÉTUDES DU MILIEU COMMUNAUTAIRE ONT ÉTÉ ENTENDUES!

Par **Claudelle Cyr**

AGENTE D'ANALYSE, DE FORMATION ET DE LIAISON DU REGROUPEMENT INTERSECTORIEL
DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL (RIOCM)



Le 19 mars dernier, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire déposait un projet de loi sur l'économie sociale. Ce projet de loi vient donner un statut important aux entreprises d'économie sociale. Après des années de luttes pour leur reconnaissance, ces entreprises se voient enfin consacrées par le gouvernement via une loi-cadre.

C'est en 1996, dans le cadre du Sommet sur l'économie et l'emploi, que les entreprises d'économie sociale se sont vu officiellement reconnaître un statut. Depuis, ces entreprises ont pris de l'essor et nul doute qu'elles jouent un rôle majeur dans le développement socio-économique au Québec.

Selon les statistiques disponibles sur le site du Chantier de l'économie sociale¹, ce sont 7000 entreprises collectives (coopératives et OSBL) au Québec qui génèreraient plus de 150 000 emplois. Leurs chiffres d'affaires seraient de 17 milliards et équivaldraient à plus de 8% du PIB. L'emploi du conditionnel est toutefois nécessaire, car des organismes communautaires autonomes sans volet entrepreneurial peuvent aussi être inclus dans ces statistiques. Ce « raccourci comptable » amène d'ailleurs une confusion importante quant aux statuts de ces entités qui poursuivent des buts et objectifs différents. Cette confusion se retrouvait d'ailleurs dans le projet de loi et c'est pourquoi la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC), appuyée de la Table des regroupements provinciaux d'organismes commu-

nautaires et bénévoles (TRPOCB) a décidé d'intervenir par le biais d'un mémoire² et d'une présentation en commission parlementaire³.

« LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE ONT DES FINALITÉS QUI SONT ET DOIVENT DEMEURER DISTINCTES. »

L'IMPORTANCE D'ÉTABLIR UNE FRONTIÈRE

La principale distinction entre l'économie sociale et l'action communautaire est la vocation économique, impliquant la vente de biens ou de services, qui sont l'apanage de la première. Les organismes communautaires ont quant à eux une finalité sociale et sont principalement financés par des subventions leur permettant de réaliser leur mission, tel que reconnu dans la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire*. Le recours à la tarification pour des services offerts dans le cadre de la mission est largement exclu dans ce milieu, fondé sur des principes d'accessibilité universelle et de gratuité. Les entre-

prises d'économie sociale doivent, quant à elles, être rentables économiquement et se financer exclusivement par la vente de produits ou services.

Le projet de loi sur l'économie sociale ne faisait pas cette distinction entre les organismes communautaires autonomes et les entreprises d'économie sociale, comme si le simple fait d'avoir une finalité sociale était suffisante pour amalgamer ces deux types d'organisations. Bien que nous reconnaissions l'importance et la contribution de ces entreprises dans de nombreux secteurs d'activité et que nous croyions que l'économie sociale a un rôle important à jouer dans le développement d'une économie plus solidaire au Québec, des craintes ont été exprimées quant à un possible virage qui aurait pu être imposé aux organismes communautaires soit, une mauvaise interprétation des ministères qui aurait pu mener à une transformation des organismes communautaires en entreprises d'économie sociale. D'ailleurs on pouvait lire dans la définition proposée dans le projet de loi initial:

« Est une entreprise d'économie sociale, une entreprise dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens et qui est exploitée, conformément aux principes énoncés au premier alinéa, par une coopérative, une mutuelle ou un organisme à but non lucratif. »

Bien que les organismes communautaires et certaines entreprises d'économie sociale soient constitués en

vertu de la même forme légale (partie III de la *Loi sur les compagnies*), elles ont des finalités qui sont et doivent demeurer distinctes. De même, les principes auxquels devaient adhérer les entreprises d'économie sociale étaient à toute fin pratique identiques aux huit (8) critères qui définissent dans la Politique d'action communautaire autonome.

À cet effet, on pouvait lire dans le projet de loi initial: «*CONSIDÉRANT que les entreprises d'économie sociale sont issues de la mobilisation de personnes qui se sont regroupées pour produire des biens et des services, contribuant ainsi au bien-être de leurs membres et de la collectivité.*»

Or, les organismes d'action communautaire autonome doivent aussi être issus de la communauté et produisent des services qui contribuent au bien-être de leurs membres et de la collectivité (services de dépannage alimentaire, halte-garderie, aide aux devoirs, etc.).

SOUPIR DE SOULAGEMENT

Au moment d'écrire cet article, le projet de loi final n'avait pas encore été adopté, mais des amendements l'ont été dans le cadre de l'étude article par article en juin dernier. Il semble que nous ayons été entendus! On ne réfère plus du tout dans le texte aux organismes communautaires et on vient préciser que les entreprises d'économie sociale doivent venir d'une volonté entrepreneuriale de la communauté. À l'obligation d'être issues de la mobilisation de personnes qui se sont regroupées pour produire des biens et des services, contribuant ainsi au bien-être de leurs membres et de la collectivité, on ajoute, après être issu de la mobilisation «*et de la volonté entrepreneuriale des personnes (...)*».

De même, la nouvelle définition mentionne expressément que l'entreprise doit aspirer à une viabilité économique. De facto, les organismes communautaires subventionnés pour leur mission sont exclus de cette définition. Et, finalement, toute référence à «organisme à but non lucratif» a été retirée. On parle maintenant d'entreprise d'économie sociale, de coopérative ou de mutuelle. Peu importe qu'elles soient à but non lucratif ou à but lucratif.



AU-DELÀ DE LA RECONNAISSANCE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE...

Des critiques demeurent toutefois. Ce projet de loi poursuit fort probablement d'autres finalités que celle de reconnaître l'économie sociale et de lui accorder un statut dans une loi-cadre. Depuis près de 20 ans, nous nageons dans une période de compressions budgétaires qui vient grandement affecter la capacité du gouvernement à offrir des services publics. Il est de bon ton donc de parler d'économie sociale et solidaire puisque, dans une perspective de réduction des dépenses publiques, il peut sembler logique de recourir aux entreprises d'économie sociale ou aux organismes communautaires afin d'offrir plus de services à des populations vulnérables ou pour répondre à des besoins qui sont sans réponse dans le système public actuel. Toutefois, cette approche qui met en place une forme de sous-traitance des services publics, comporte de grands risques pour la population, risques qu'il ne faut pas négliger. Dans ce contexte, les organismes communautaires font trop souvent les frais de ces coupes et nous nous retrouvons, au bout de la chaîne, avec des responsabilités qui ne nous reviennent pas et que plusieurs n'ont pas les ressources pour les assumer correctement! Si le gouvernement ne semble pas avoir de difficulté à reconnaître l'apport essentiel des organismes communautaires et leur rôle original au sein de la société québécoise, il doit aussi respecter leur autonomie dans la détermination de leurs orientations et permettre à ces derniers d'exercer leur mission, dans le respect des pratiques démocratiques propre à ce milieu.

Derrière la bonne intention d'offrir plus de services se cachent plusieurs enjeux majeurs. C'est le cas notamment avec le

projet d'assurance autonomie du ministre de la Santé et des Services sociaux. La proposition actuelle serait à l'effet que les soins à domicile seraient offerts essentiellement par les entreprises d'économie sociale en aide domestique (EESAD), les organismes communautaires et les entreprises privées. Est-ce que les organisations visées ont suffisamment de ressources pour offrir des services de qualité? Pourront-elles réellement assumer les responsabilités liées à ces services? Est-ce qu'on met en danger la vie des gens qui recevront ces services? La confidentialité des informations des citoyen(ne)s visé(e)s sera-t-elle assurée? Qu'en sera-t-il des conditions de travail dans ces entreprises? Quel contrôle le gouvernement aura-t-il sur la qualité des services offerts? Quelle autonomie auront les entreprises quant à l'organisation de cette offre de services? Encore une fois donc, des services publics, offerts par du personnel compétent et encadré par des normes, avec des conditions de travail intéressantes sortiront du giron étatique pour être donnés à rabais. Une commission parlementaire aura lieu sur le livre blanc portant sur l'assurance autonomie. Si nous avons été entendus sur la question de notre statut en tant qu'organisme communautaire, rien n'est assuré quant aux luttes que nous menons pour des services publics accessibles, de qualité, gratuits et universels.

1 <http://www.chantier.qc.ca>

2 Mémoire de la CTROC : http://www.ctroc.org/wp-content/uploads/2011/11/memoire-economie-sociale_ctroc_mai_2013.pdf

3 Pour visionner la présentation : <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/AudioVideo-46175.html>

d'activités plutôt occupationnelles et qui ne viseraient pas la transformation sociale, pourtant un critère important de l'action communautaire autonome.

Ajoutons que la vision entrepreneuriale, universitaire et professionnalisée qui guide les orientations à cadrer pour les projets est parfois déconnectée du vécu des parents et des organismes financés. Cela réfère notamment à l'importance que la FLAC accorde aux spécialistes de la santé, notamment dans l'évaluation des activités. La présence accrue des agentes de développement dans les communautés amène aussi l'idée qu'une ressource « aidante » externe est nécessaire au bon fonctionnement du groupe, sans quoi les communautés ne pourraient pas fonctionner efficacement. Il faut considérer que les parents et les travailleuses des milieux peuvent se sentir dépossédés de leurs connaissances et expertise, alors qu'une « experte » sait ce qui est mieux pour eux-mêmes.

ET, MAINTENANT ?

Ces éléments inquiétants qui nuisent au développement d'une vision critique et de transformation sociale dans nos milieux communautaires ne sont qu'une infime partie de ce qui a été révélé dans l'étude. Néanmoins, il apparaît évident que la FLAC et ses programmes créent des répercussions à court, à moyen et à long termes sur les orientations des organismes communautaires.

Considérant que l'argent investi implique nécessairement des fonds publics, et donc de l'argent qui devrait nous être destiné, la grande question est de savoir si nous devrions nous priver de ces fonds. Chose certaine, il n'y a malheureusement pas de bonne réponse. À cette question, les intervenantes rencontrées dans le cadre de l'étude s'entendaient toutes pour dire que cela dépend de chaque communauté. Certaines conditions gagnantes, répertoriées par les intervenantes rencontrées dans le cadre de cette recherche, peuvent être mises de l'avant et ainsi favoriser une expérience au quotidien moins dérangeante, mais reste que la présence de la FLAC inquiète énormément. Ainsi, tout comme l'objectif

de l'étude qui est présentée ici, il importe d'abord de poursuivre constamment la réflexion de l'impact des bailleurs de fonds sur nos pratiques communautaires dans le but de pouvoir y réagir plus facilement. La première étape est d'engager une réflexion locale, que les communautés soient financées ou non par Québec en forme ou Avenir d'enfants. S'informer des expériences en cours avant de se lancer dans une grande aventure comme celle de recevoir de leur financement est une étape essentielle.

Malgré toutes les précautions que l'on peut prendre comme communauté, il demeure que l'investissement de la FLAC est lié d'un partenariat avec l'État. Parallèlement à cela, une vaste campagne s'organise actuellement pour exiger au gouvernement de ne pas renouveler les ententes avec la FLAC et ainsi pouvoir mettre fin aux différents fonds publics-

privés créés. Il est possible de suivre cette campagne et de l'appuyer en signant une déclaration avant le 13 décembre 2013. Pour plus de détails ou d'information, il est possible d'écrire au comité organisateur (pppsociaux@gmail.com).

- 1 Le rapport de recherche fait partie d'un projet de fin d'études dans le cadre du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en développement économique communautaire d'École des affaires publiques et communautaires de l'Université Concordia. Il a été rédigé pour Action-Gardienn, la table de concertation des organismes communautaires de Pointe-Saint-Charles. Cet article présente seulement un très bref survol de des enjeux relevés dans l'étude. Il est possible d'obtenir l'étude complète en version électronique : http://www.tncdc.com/medias/u/44/doc/Rapport%20impacts%20FLAC_%20version%20finale_avril%202013.pdf
- 2 Tout comme l'étude qui a été réalisée, cet article a été écrit en utilisant l'accord au féminin.

ABONNEZ-VOUS AU BULLETIN :

POUR POSER UN REGARD NOUVEAU SUR L'ACTUALITÉ !

18\$ POUR
3 NUMÉROS
AN

Pour vous abonner,
faites-nous parvenir votre
paiement au nom de la FAFMRQ
à l'adresse suivante :

584, Guizot Est
Montréal, Qc H2P 1N3

Renseignements :
Tél. : (514) 729-MONO (6666)
fafmrq.info@videotron.ca





NOUVELLES PRATIQUES SOCIALES

Volume 25, numéro 1

Dans le dernier numéro :

REPENSER LA FAMILLE, RENOUVELER LES PRATIQUES, ADAPTER LES POLITIQUES

Denyse Côté, Isabel Côté et Sylvie Lévesque



Entrevue avec **KRISTIAN GAREAU, JOSIANNE MILLETTE et VALÉRIE PROVOST**, militants et militantes au sein du mouvement **Occupons Montréal**. Retour sur l'occupation du square Victoria.

Le dossier

Familles, science et normes juridiques : nouvelles régulations. Le choix d'une vie sans enfant à travers le prisme des normes parentales et conjugales. Étude de cas en France. « Mais je voulais que ça cesse! » : récits de mères sur la garde partagée et la violence postséparation. Pour que droit et familles fassent bon ménage. Étude sur la conscience du droit en matière conjugale. Perspectives de pères d'un enfant alimenté autrement dans une société valorisant l'allaitement maternel. Recomposition familiale, parentalité et beau-parentalité. Constats, limites et prospectives. De la transmission à la construction des savoirs et des pratiques dans les relations intergénérationnelles de femmes réfugiées au Québec.

Perspectives étatiques

Impasses éthiques des politiques sociales d'activation
Les gestionnaires des SIPPE : entre sens du devoir et réciprocité

Perspectives citoyennes

Lutter pour exister : conditions d'émergence du Rassemblement de la Jeunesse citoyenne

Texte gagnant du concours étudiant 2012

Évaluations psychosociales : culture du positivisme et enjeux éthiques

Débat

Adoption internationale : l'exode des berceaux? La transformation éthique de l'adoption internationale
Bâtir une école là-bas ou amener un enfant ici? L'adoption internationale : entre mythes et contradictions



**Pour vous abonner ou pour commander un numéro
de la revue NPS, adressez-vous à :**

www.coopuqam.com
revues@coopuqam.com

Tél. : 514 987-3000 (poste1044) Téléc. : 514 987-8518